

**DISCURSO DE APERTURA DEL DR. ALAIN PELLET,
PRESIDENTE HONORARIO DE LA
III REUNIÓN MUNDIAL DE SOCIEDADES
DE DERECHO INTERNACIONAL**

Lima, 23 de marzo de 2023

Mesdames et Messieurs, Excellences, Chers collègues

Nous nous retrouvons ici avec plaisir avec reconnaissance pour le président Oscar Maurtua de Romaña et son équipe. À deux reprises, les organisateurs ont dû prendre des décisions difficiles. D'abord pour proposer que cette troisième rencontre des sociétés internationales ait lieu à Lima, et puis ensuite, à cause de la pandémie COVID et ensuite les événements politiques locaux, au fait on se demande si on devait maintenir la troisième rencontre. Sagement l'ambassadeur Maurtua a décidé qu'elle pourrait se tenir sous une forme mixte. Je pense que dans les deux cas, la société péruvienne a réussi à surmonter les difficultés, sage décision que sûrement a été difficile à prendre et nos sociétés vont pouvoir échanger leurs positions, leurs vues sur les grands problèmes internationaux du moment.

Jamais, depuis 1945, l'ordre juridique international n'a fronté des menaces et des défis aussi graves que ceux que nous connaissons, quelques-uns sont immédiats, tous sont dus aux folies des hommes, à l'incapacité des hommes politiques de assurer leur responsabilité à l'égard de population et de résister au sirène de nationalisme et du populisme.

Il y a toujours eu des guerres et les nobles idéaux de 1919, 1928, 1945 de mettre la guerre hors la loi n'ont jamais été complètement remplis. Je suis aussi convaincu et conscient que l'agression russe contre l'Ukraine n'est pas sans précédent, l'agression des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Irak en 2003 est un précédent tout à fait lamentable. Reste que jamais, depuis 1945, autant de principes de la Charte ont été aussi cyniquement violés par une grande puissance, en l'occurrence la Russie. Jamais au moins depuis 1962, la menace de l'utilisation de l'arme nucléaire n'a été si ouvertement bandi. Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, un conflit armé bien que sois limité à un territoire d'un seul état n'a eu tant des conséquences négatives pour des très nombreux états, pratiquement tous les états du monde d'une façon ou une autre. De la même manière, même si c'est un peu vague, nous affrontons à l'heure actuelle une menace d'une guerre froide pas les États-Unis et la Russie qui se trouve affaiblie par la folie de son président, mais entre les États-Unis et la Chine. Une guerre froide peut nous amener à un affaiblissement du multilatéralisme, et à une reprise assez préoccupante de la course aux armements.

L'autre grand défi qui menace le droit international aujourd'hui est celui du désastre environnemental, les Etats oublient la déclaration de Rio sur la terre comme notre maison

commune. L'humanité a fait que son environnement se dégrade à tel point que si on continue dans cette trajectoire c'est la vie elle-même sur notre planète qui est menacée. Le changement climatique, la pollution irrémédiable des sols, des eaux et de l'air, l'avance de la désertification, la perte de la biodiversité sont des défis majeurs qui nous imposent à tous de repenser non seulement nos relations entre nous, les êtres humains, mais aussi notre relation à la planète elle-même.

En parlant des êtres humains, laissez moi dire une fois encore que je suis extrêmement préoccupé par le discours relativiste concernant les droits de l'homme, qui est l'objet de plus en plus des critiques. Il ne peut pas y avoir des différences en fonction des conceptions religieuses, politique ou économique, les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturelles sont globaux, sont indivisibles et doivent être le même pour les femmes et pour les hommes qui vivent sur cette planète en particulier.

Ça me conduit à une dernière catégorie de défis qui vise le droit international, la menace qui peut être à la base de toutes les autres menaces, la persistance des inégalités. Inégalités entre états, bien que tous les peuples et tous les états sont égaux au regard du droit international mais aussi inégalité entre les êtres humains, bien que tous les êtres humains soient né et de mort égaux en droit et en dignité. La confiscation de la richesse pour certains au détriment de la multitude, l'habileté de quelques dirigeants au détriment du bien être de leur peuple, la corruption qui est une plaie tant des sociétés sont vraiment de grandes menaces pour la paix sociale, non seulement dans les États, mais aussi pour la paix du monde.

Bien sur que le droit n'est qu'un instrument, il est une politique qui a réussi. ça veut dire qu'il peut seulement être adopté, il peut seulement se former, il peut seulement se renforcée et être appliquée s'il existe une volonté politique de l'améliorer d'en d'appliquer les règles. Mais ne nous ne devons pas nous cacher derrière la facile excuse on ne peut rien on fait. Je crois que nous juristes on peut faire tant des choses. D'abord parce qu'une société sans droit est totalement inconcevable vis à états ius belli et ensuite parce que, pour mettre en œuvre leurs objectifs politiques, les politiciens ont besoin de nous les juristes et c'est particulièrement vraie dans les sociétés complexes dans lequel nous vivons et puis ensuite parce que alors dans la plupart des cas, nous juristes ne pouvons pas faire la droit et d'ailleurs je crois que on doit pas faire le droit, mais on peut pas non plus être uniquement des techniciens, des machines à appliquer le droit. C'est à nous de prendre position sur le droit tel qu'il est, c'est nous qui appartenait à montrer comment on peut utilisée le droit de bonne foi.

On est réunis ici aujourd'hui parce que nous sommes engagés ici dans des sociétés pour le droit international, je préfère cette expression a sociétés de droit international, dont la fonction est précisément d'assurer l'intégrité et le progrès du droit international.

Je suis profondément convaincu que nous devons unir nos efforts, pas tellement pour plus de droit, mais pour un meilleure droit. C'est pour cette raison que j' avais imaginé la Première Rencontre des Sociétés pour le Droit International en 2015 à Strasbourg. Le succès de cette première rencontre a dépassé de beaucoup nos espérances, et la rencontre de La Haye a confirmé cela.

La déclaration finale, tout en reconnaissant que chaque Société de droit international a sa propre histoire et sa propre organisation, affirme que les sociétés académiques qui ont contribué et continuent de contribuer à façonner et à consolider les règles du droit

international ont toujours un rôle important à jouer dans le suivi, l'anticipation et la promotion des développements nécessaires en droit international.

La réunion de La Haye a également noté que le Réseau Mondial des Sociétés de Droit International (GNSIL), créé en 2015, constitue un cadre approprié pour développer des synergies entre nos sociétés et promouvoir diverses activités en fonction des besoins et des opportunités. D'ailleurs, le réseau sous la direction de la professeure Clémentine Borjes s'emploie à le maintenir fort. Cette réunion abordera l'avenir du réseau mondial, qui est un élément important de cette troisième réunion.

Au nom de tous les participants, je tiens à exprimer nos plus vifs remerciements à la Société péruvienne de droit international, à son président et à ses collaborateurs. Je voudrais ajouter ma gratitude pour l'accueil qui m'a été réservé par votre pays, avec lequel j'ai des liens personnels de longue date. Ce pays nous a donc réservé un accueil formidable et je suis honoré d'être nommé président d'honneur de cette réunion.